



CONSEIL PLÉNIER

Elus collège des professeurs et personnels assimilés

Présents : Mme Patricia Brillet-Coutelle – M. Alexandre Deroche – Mme Véronique des Garets - M. Pascal Favard – M. Fabrice Leduc – Mme Anna Madoeuf – M. Pierre-Yves Monjal - Mme Olivia Sabard - M. Hadi Slim

Excusés : M. Alain Bousquet - M. Fabrice Leduc

Elus collège des autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Présents : Mme Isabelle La Jeunesse – Mme Isabelle Calme - M. Julien Bourdoiseau - Mme Christine Fauvelle-Aymar – Mme Marie-Laure Gély - M. Franck Piller – Mme Charlotte Leforestier – M. Audric Vitiello - Mme Véronique Tellier-Cayrol.

Excusés : M. Mickaël David (procuration à Mme Calme)

Elus collège des BIATSS

Présents : Mme Carole Le Brun – M. Xavier Houiller

Excusés : Mme Aurélie Gérard-Manceau (démissionnaire-mutation)

Elus étudiants :

Présents : M. Paul Cadiou – M. Adrien Hautereau – M. Fried-Junior Sabaye – M. Hugo Maussion-Venzac

Excusés : Mme Lucile Mulot (démissionnaire) – Mme Sophie Brikaline (démissionnaire) – Mme Marie Frech –

Personnalités extérieures :

Présents : Mme Florence Alary - M. Duc Nguyen

Excusés : Mme Catherine de Colbert – M. Franck Gagnaire – M. Yann Bourseguin – M. Philippe Baron – M. Vincent Perrotin

Membres siégeant au conseil de faculté à titre consultatif

Présents : Mme Annabelle Hulin – Mme Federica Oudin – M. Éric Blin – M. Benjamin Lavergne – M. Daniel Mirza – M. Kevin Parthenay – M. Pierre Mouzet – M. Arnaud Rivière – M. Pierre-Yves Monjal

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 20 octobre 2020
2. Informations générales
 - a. Organisation des examens
 - b. Sécurisation des usagers et des personnels
 - c. Présentation de la campagne des emplois administratifs
3. Statuts de l'IAE et projet de développement
4. Campagne de sélection Masters 2021-2022
5. Parcoursup 2021-2022
6. Questions diverses

1. Approbation du PV du 20.10.2020

Une remarque liminaire est faite par M. Hautereau (élu étudiant) qui indique que M. Maussion-Venzac (élu étudiant) était bien présent lors du dernier conseil de faculté. Elle est aussitôt prise en compte. Le compte-rendu est corrigé en ce sens.

En l'absence d'abstentions ou oppositions, le procès-verbal du conseil de faculté du 20.10.2020 est approuvé à l'unanimité.

2. Informations générales

Monsieur le Doyen donne des nouvelles de Madame Lamy, assistante de direction attachée au cabinet du Doyen. Le conseil est ensuite informé qu'en raison du traitement médical très lourd que notre collègue est tenue de suivre, et de la nécessité qu'elle se protège tout le temps de la rémission, une demande de congé longue maladie a été faite. En son absence, Madame Rivière, qui est en poste depuis le 21 octobre dernier, continuera de la remplacer.

Monsieur le Doyen informe le conseil de la prolongation de l'arrêt maladie de Madame Inchauspé jusqu'au début du mois de décembre. Il indique que le conseil sera informé de l'accompagnement que l'Université voudra bien accorder à la Faculté. C'est que de son point de vue la composante ne saurait se passer de responsable administratif plus longtemps.

Tous les présents sont informés du démarrage d'une formation au « management bienveillant » menée par une psycho-sociologue du travail et destinée aux responsables de service. L'objectif est d'initier une nouvelle façon de travailler, plus collaborative, en décloisonnant les uns et les autres et en facilitant les échanges.

a. Organisation des examens

Monsieur le Doyen informe que l'équipe décanale prévoit, en concertation avec les responsables d'année et les services concernés, d'organiser les prochains examens en présentiel. Il s'agit concrètement de ne pas déplorer (une nouvelle fois) les fraudes massives qui ont été constatées à l'occasion des examens organisés l'année passée en distanciel. Il s'agit aussi de veiller à ce que des cohortes d'étudiants ne se retrouvent pas prises dans un étau d'étranglement que constitue la sélection master. Monsieur le doyen rappelle à ce sujet que le second cycle a pour objet le parachèvement de la formation, la professionnalisation et l'initiation à la recherche, que lesdits objectifs ne pourraient être tenus si la faculté était contrainte d'inscrire en master des effectifs dépassants les seuils d'accueil.

Afin de garantir la sécurité sanitaire de tous les usagers, de respecter les contraintes réglementaires prescrites par le ministère, le rectorat et la présidence, qui s'imposent à la composante, il a été décidé que les examens seraient espacés sur les mois de décembre et de janvier.

Monsieur le Doyen communique aux membres du conseil les résultats d'un sondage qui a été fait par Madame Traullé à la toute fin de son cours magistral. À la question posée de savoir quelle modalité de contrôle des connaissances aurait les faveurs de ses étudiants, plus de 80% des personnes interrogées ont dit préférer le présentiel. Une information, qui donne à penser que le distanciel est une modalité de contrôle des M3C discutable, est ensuite communiquée. Elle a trait à la licence d'accès aux études de santé. Les professeurs en charge de l'organisation de l'évaluation des connaissances ont décidé de ne pas tenir complètement compte des résultats obtenus au 1^{er} semestre par les étudiants concernés, qui ont été évalués en ligne. Pour la parfaite information du conseil, Monsieur Favard indique que les notes du premier semestre compteront bien mais que les modalités d'évaluation choisies auront une incidence sur le classement aux fins d'accès à la 2^{ème} année de médecine. Madame Sabard d'ajouter que cela atteste qu'aux yeux de beaucoup les examens n'ont pas la même valeur selon qu'ils sont organisés en présentiel et en distanciel.

Monsieur Torquet prend ensuite la parole. Il souhaite remercier Monsieur le Doyen de la rapidité de la réponse apportée aux étudiants sur la tenue des examens. Il informe toutefois le conseil que des étudiants continuent de s'interroger sur les capacités d'accueil et d'aménagement des salles d'examen. Il demande si le calendrier des examens qui a été diffusé par la direction de la faculté est bien le calendrier définitif. Il indique qu'une pétition contre les examens en présentiel circule au sein de la faculté et tient à préciser qu'aucun des 3 représentants d'étudiants présents à ce conseil de faculté du 26/11 ne l'a signée.

Madame Sabard reprend la parole pour exposer les capacités d'accueil mises en place, tenant compte des mesures de sécurité maximale préconisées, à savoir 4m² pour chaque étudiant donc beaucoup plus que ce qui était prévu à la rentrée pour les cours. Elle précise que le calendrier des examens a été modifié, mais seulement pour les licences, pour tenir compte des délais de mise en place de toutes ces mesures extrêmement contraignantes. Les dates d'examens ne sont pas

modifiées pour les Masters. Elle ajoute que les étudiants peuvent se fier au calendrier des examens qui a été communiqué. Pour mémoire, il est indiqué que les examens s'échelonnent selon les filières du 14 décembre au 23 janvier et que les enseignements du second semestre commenceront le 25 janvier pour se finir le 23 avril, en présentiel ou distanciel, en fonction de ce qui sera décidé par le gouvernement d'ici là.

Monsieur Maussion-Venzac prend la parole relativement aux stages censés commencer à la fin du semestre. Il demande si les dates des examens du second semestre seront ou non décalées. Madame Sabard répond que la première session d'examens étant programmée du 03 au 21 mai, la perturbation sera minime.

Monsieur Monjal prend la parole à son tour pour soutenir le choix qui a été fait par la faculté d'organiser des examens en présentiel. Il souligne combien il incombe à la composante de veiller à ce que l'accès au 2nd cycle de formation ne soit pas l'occasion de candidatures d'étudiants en situation de fragilité n'ayant pas les bases et acquis nécessaires pour suivre le niveau requis des enseignements.

Monsieur le Doyen informe enfin le conseil que l'équipe décanale est en train de travailler sur le système d'information afin que soit jointe aux diplômes qui seront remis une attestation indiquant que les examens ont été passés en présentiel et ce pour rassurer les directeurs de master et les employeurs.

Madame Gely appuie les propos de Monsieur Monjal et ceux de Monsieur le Doyen en parlant de sa propre expérience de responsable de L2 et directrice de M2.

Monsieur Lavergne abonde dans le sens de ce qui a été dit précédemment. Il ajoute qu'en L1 droit, les professeurs sont invités à former des jeunes gens qui n'auront jamais passé d'examens en présentiel. Et que, partant, il importe de tout faire pour leur offrir un véritable contrôle des connaissances et des compétences. C'est du reste, ajoute-t-il une demande forte des principaux intéressés.

Pour finir sur ce sujet de préoccupation, Monsieur Torquet rapporte que les étudiants ne veulent pas de diplômes au rabais ; que ceux qui approuvent le choix qui a été fait du présentiel ne sont pas toujours ceux qui se sont fait entendre en premier.

b. Sécurisation des usagers et des personnels

A la lumière de l'accident mortel qui s'est produit sur le site de Fromont au mois d'octobre dernier, un audit relativement à la sécurisation du site de la faculté a été engagé à la demande de la direction de la composante. Monsieur le doyen de préciser que c'est du reste un travail qui a été engagé aussitôt qu'il est entré en fonction.

Messieurs Haddi et Mounier, qui se sont portés volontaires, et qui sont force de proposition dans l'amélioration de la sécurité globale du site en tant qu'assistants de prévention, sont remerciés chaleureusement. Monsieur le doyen fait remarquer que cette participation est un bon indicateur de la motivation et de l'implication de nos deux gardiens logés qui ont la volonté d'accompagner l'équipe décanale dans cette démarche.

L'audit mené par Monsieur Delanoue et ses équipes en charge de la sécurité pour l'Université (qui sont remerciés par Monsieur le doyen) a été l'occasion de relever une série de points d'amélioration.

- En ce qui concerne les défibrillateurs : amélioration des process, désignation des personnels chargés de leur maintenance (leur fonctionnement doit être vérifié régulièrement), amélioration du panneau d'information des sauveteurs secouristes du travail en indiquant visuellement par des photos les emplacements des défibrillateurs ;
- En ce qui concerne la sécurité des usagers en général : amélioration du protocole d'alerte avec la mise en place d'un PC sécurité et d'un interlocuteur unique chargé du déclenchement des secours et de l'information de la direction de la composante ;
- En ce qui concerne la formation des personnels : proposition à toutes les personnes intéressées, sur la base du volontariat, de formations sur les gestes qui sauvent ;

Quant à la sécurité des abords du site, Monsieur le doyen informe le conseil des travaux qu'il a commandés à savoir notamment l'amélioration de l'éclairage de la voie pompier qui longe les bâtiments. Voie qui n'est pas sécurisante particulièrement à l'arrivée de l'hiver. 30k€ seront dépensés dans quelques semaines pour améliorer l'existant. Chose faite, un système de vidéo-surveillance bien visible (pour prévenir les voies de fait éventuelles) sera installé (dans le respect

des règles prescrites pour protéger l'intimité de la vie privée des uns et des autres – CNIL et RGPD). Monsieur Torquet prend la parole pour approuver cette décision, la sécurité du site étant l'une des préoccupations majeures des étudiants. Il demande si en conséquence les horaires de la BU pourront être étendus jusqu'à 22h comme demandé par les étudiants. Monsieur le Doyen répond que c'est effectivement une conséquence positive des travaux de sécurisation appelés de ses vœux. Il ajoute qu'un exercice incendie grandeur nature devrait avoir lieu au printemps pour vérifier que les engins du SDIS peuvent aisément accéder au site. Monsieur le Doyen informe le conseil de faculté de 2 faits à traiter actuellement, soit :

- Une effraction majeure de 4 jeunes adolescents de 14 ans qui ont escaladé le bâtiment de nuit pour s'alcooliser sur les toits-terrasses. 1h30 de travail dans des conditions dangereuses de Monsieur Mounier et des forces de l'ordre pour faire descendre les intéressés qui n'ont pas manqué de s'aventurer en outre sur les poutres en béton sommitales. Une plainte a été déposée au nom de la faculté pour l'infraction commise et les dangers auxquels ces jeunes gens ont exposé les personnels qui ont dû intervenir.
- La présence des gens du voyage sur les parkings de la faculté. Malgré les requêtes répétées de Monsieur le Doyen auprès des services centraux, de la présidence de l'Université, du Chsct, de la préfecture, de l'état major de la police nationale, de la Métropole et des députés, aucune action n'a été engagée pour expulser les intéressés. Et Monsieur le doyen de faire remarquer qu'il ne s'agit pas de quelques troubles de voisinage mais de dangers graves et imminents contre les personnes dont il est question. Pour mémoire, des coups de feu ont été tirés dans les campements (entre autres sources de dangers ou de nuisances).

En résumé, l'équipe décanale travaille sur un très large spectre en termes de sécurisation, de concert avec les services centraux et les forces de l'ordre et de sécurité.

c. Présentation de la campagne des emplois administratifs

Monsieur le doyen informe le conseil du mauvais positionnement de l'Université de Tours par comparaison à d'autres universités de taille similaire quant à la répartition des emplois A.B.C. En résumé : peu d'attachés d'administration travaillent à la faculté tandis que ce sont de nombreux agents de catégorie C qui sont employés. Un travail de repyramidage des postes a donc été demandé. Monsieur le doyen assure que la prochaine campagne des emplois sera l'occasion de rappeler la situation de la faculté et de défendre la nécessité d'améliorer notablement l'existant.

Quant à la campagne des emplois de professeurs, Monsieur le doyen indique, en raison du taux d'encadrement médiocre de la faculté, insister pour que tout poste libéré soit immédiatement proposé au recrutement par voie de concours. Monsieur le doyen met en garde le conseil contre la tentation de la contractualisation de l'emploi.

3. Statuts de l'IAE et projet de développement

Monsieur le Doyen donne la parole à Monsieur Rivière, directeur de l'IAE pour qu'il présente la nouvelle mouture des statuts de l'IAE, qui ont été adressés au préalable aux membres du conseil. Monsieur Rivière indique que les principales modifications portent sur les missions et l'objet de l'IAE afin de mettre en évidence le cœur de l'activité et le périmètre de l'institut à savoir la formation initiale mais aussi l'apprentissage, la formation continue, l'internationalisation. Monsieur le Doyen se réjouit de l'étroite concertation avec Monsieur Rivière dans ce projet de restructuration qu'il est en train de mener.

Le projet de modification des statuts est porté aux votes. Il est adopté à l'unanimité.

À l'invitation de Monsieur le doyen, Monsieur Rivière expose ensuite le projet de développement de l'IAE (voir le détail dans le document joint). Il informe le conseil que ledit projet est soutenu par la direction de la faculté de droit, d'économie et des sciences sociales, par la direction de l'université et par le conseil de l'IAE. L'enjeu, indique Monsieur Rivière, est de maintenir la position de l'IAE de Tours pour la développer dans le domaine de la formation publique en sciences de gestion.

En raison de la concurrence d'un nombre grandissant d'établissements privés, Monsieur Rivière soutient que l'offre de formation en sciences de gestion de l'université de Tours doit être portée par une entité plus attractive, plus visible et plus adaptée à son environnement évolutif. Et le directeur de l'IAE de

défendre que le temps est venu lui semble-t-il que l'institut devienne une école interne à l'université de Tours.

Les 3 représentants étudiants prennent la parole tour à tour pour exprimer leur soutien à ce projet. Ils se félicitent de la mobilisation du directeur de l'IAE et de son équipe pour assurer le niveau et la qualité des formations enseignées, et pensent que cela contribuera au rayonnement de notre université.

Monsieur le Doyen conclut pour dire que le soutien des représentants étudiants est de nature à encourager le processus d'évolution de l'IAE qui est appelé de ses vœux par son directeur

Le processus d'évolution de l'IAE est soumis pour aval aux membres du conseil. A l'unanimité des présents, le directeur de l'IAE est invité à entamer les démarches nécessaires.

4. Campagne de sélection Masters 2021-2022

Olivia Sabard prend la parole pour parler de ce sujet. Le conseil de faculté est habilité à statuer sur la procédure et les critères de sélection à l'entrée des filières masters, qui seront décidés par les commissions de sélection des étudiants. Il est rappelé que cette sélection concerne tous les masters ainsi que la licence expérience en entreprise et la licence professionnelle banque. Madame Sabard donne quelques informations sur l'attractivité des formations dispensées. Les filières économie, géographie et gestion sont stables tandis que la filière Droit a enregistré 4700 dossiers de candidature à l'entrée du M1 soit un nombre multiplié par 2,6 par rapport à 2019, pour seulement 265 places ouvertes.

Ce qui fait dire à Madame Sabard que la campagne de sélection a été extrêmement lourde à gérer à la fois pour les directeurs de masters et pour les équipes pédagogiques. À savoir qu'elle a représenté environ 4 mois de travail. La procédure doit par voie de conséquence être allégée et le logiciel de traitement des candidatures amélioré. La personne chargée du logiciel à la DSI a d'ailleurs été contactée en ce sens.

Monsieur le Doyen ajoute qu'il a commencé à travailler avec Monsieur Lavergne, assesseur à la communication, pour améliorer la communication de la composante sur son offre de formation. Il est indiqué qu'une aide des élus étudiants serait des plus profitables.

Dans les documents joints à la convocation du conseil de faculté se trouvaient les dates des campagnes de sélection, le nombre de places disponibles ainsi que les critères de sélection selon les différentes filières tenant compte des spécificités de chacune. Ce sont ces éléments qui sont portés au vote en conseil de faculté avant présentation devant le CFVU le 10 décembre.

La campagne de sélection masters est portée aux votes. Elle est adoptée à l'unanimité.

5. Campagne Parcoursup 2021-2022

A ce jour nous ne pouvons pas encore voter sur les paramétrages des commissions d'examen des vœux puisque les éléments n'ont été envoyés dans les composantes qu'en tout début de semaine 48. Le conseil de faculté pourra néanmoins porter un rôle consultatif et échanger avec les membres des commissions d'examen des vœux et le vote aura lieu en CFVU du 10 décembre. Quant aux capacités d'accueil, elles doivent être rendues pour la mi-janvier.

Peu de changement par rapport à l'année dernière qui avait vu l'entrée de la LAS éco et qui est cette année confirmée. Donc nous allons pouvoir proposer cette année l'ensemble de nos formations aux bacheliers 2021.

Le professeur Favard déplore le travail chronophage engendré par un processus inadapté et source d'erreurs puisque nous devons remplir un fichier excel énorme au lieu de pouvoir rentrer nous-même les éléments sur la plateforme. De plus la campagne démarre très tardivement, il aurait été apprécié de recevoir les éléments dès le mois de septembre afin de laisser le temps aux UFR de répondre sereinement.

6. Questions diverses

Monsieur Maussion-Venzac revient sur l'initiative de Monsieur le Doyen pendant le premier confinement à savoir la création d'un groupe Whatsapp « de crise ». Il propose de relancer ce canal d'échange au sein du conseil de faculté pour échanger plus facilement en dehors des réunions mensuelles plus formelles. Monsieur le Doyen répond qu'il est tout à fait favorable à cette proposition des étudiants.

L'ordre du jour est épuisé.